

# AMAP PAIMBLOTINE - « LE SENS DES SIMPLES »

(Exemplaire adhérent) Contrat du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019

**CONTRAT** « Tisanes et Aromates » entre M. / Mme..... adhérent à l'AMAP Paimbrotine et Mathilde Dewailly, producteur cueilleur. Le présent contrat est à tacite reconduction.

Mathilde Dewailly vous propose des tisanes et aromates sous la dénomination « Le sens des Simples ». Les plantes sont cultivées et récoltées au Clion s/Mer (Les Nouettes) et cueillies sur des exploitations bio environnantes. La transformation des plantes et l'élaboration des tisanes et aromates se fait à la main afin de préserver la qualité des produits.

Il y aura 1 distribution tous les 2 mois, avec vente de plants en mai (sur commande ou à venir chercher sur place). Vous serez prévenus par le blog de l'AMAP.

La productrice pourra ponctuellement proposer ses autres produits de saison : plants, petits fruits rouges (fraises, framboises, groseilles, cassis), confitures, aromates frais (persil, ciboulette, basilic...)

## LA GAMME SE COMPOSE DE :

- ⊗ Tisanes de plantes simples : 3,80€ le sachet (poids variable de 20 à 40g en fonction du volume des plantes)
- ⊗ Tisanes de plantes composées : 4,20€ (de 25g à 35g)
- ⊗ Aromates : 4€ (de 25g à 35g)
- ⊗ Fleur de sel aux aromates : 2,50€ ou 30€/kg en vrac
- ⊗ Pestos à l'ail des ours : 4,70€
- ⊗ Baumes de 2,80€ à 10€

## LES ENGAGEMENTS DE L'AMAPIEN:

- Je suis responsable de mes produits dès réception (conservation optimale au sec et à l'abri de la lumière).
- Je souscris à l'AMAP Paimbrotine « Tisanes et Aromates » pour un montant de :.....€ (minimum 20€)
- **Je règle en Espèces ou Chèque établi à l'ordre de Mathilde Dewailly**
- Je pourrai choisir parmi les tisanes et aromates et autres produits de saison distribués.
- Le premier règlement se fait le jour de la souscription ; viendront ensuite des versements complémentaires en cas de situation débitrice. L'appoint sera effectué en nature, au terme du contrat.
- En cas de non rencontre sur l'année de distribution malgré 1 ou plusieurs rappels, le présent contrat sera rompu et les sommes conservées (crédit ou débit).

## LA PRODUCTRICE ET L'AMAPIEN S'ENGAGENT À RESPECTER LA CHARTE DES AMAP.

Fait le :

Signatures :

Mathilde Dewailly  
Producteur-Cueilleur  
Les Nouettes  
44210 Le Clion Sur Mer  
[le-sens-des-simples@hotmail.fr](mailto:le-sens-des-simples@hotmail.fr)



Correspondante AMAP : Anne Gazzurelli 06 76 53 45 91

# AMAP PAIMBLOTINE « LE SENS DES SIMPLES »

(Exemplaire producteur) Contrat du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019

Je soussigné(e)

Adresse:

Tel : .....

@ : .....

Adhère à L'AMAP Paimplotine et souscrit un contrat « Tisanes et Aromates » avec Mathilde Dewailly pour une période indéterminée.

⊗ Je joins mon règlement de.....€ (minimum 20€)

**en Espèces ou  $\frac{\text{€}}{\lambda}$  Chèque établi à l'ordre de Mathilde Dewailly**

Je pourrai choisir parmi les tisanes et aromates et autres produits de saison distribués **une fois tous les deux mois.**

⊗ L'appoint sera effectué en nature, au terme du contrat.

**LA PRODUCTRICE ET L'AMAPIEN S'ENGAGENT  
À RESPECTER LA CHARTE DES AMAP**

Fait le :

Signatures :